

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE**

-----0000000-----  
**Séance du 29 Avril 2014**

-----0000000-----  
**PROCES-VERBAL**

Etaient présents : Monsieur André ROATTA, Maire ; Madame Andrée-Claire LIEGE, Monsieur Robert NOVELLI, Monsieur Bernard GIRAUDON, Madame Sonia FREGEAC, Monsieur Lucien CRUZALEBES, Madame Sylvie MORLIERE adjoints ; Messieurs Jean JARRICOT, Christian MANGINO, Madame Josette FELIX, Messieurs Christian LAMBERT Jean-Marc GRAZUOLO, Mesdames Corinne MAURIE, Colette ESTABLE, Monsieur Frank MORATO, Mesdames Laurence PENICAUD, Vanessa BORGHINO, Monsieur Clément THIERY, Mesdames Colette BLANCHARD, Marie-Danièle LEROY, Messieurs Raymond ALBIS, Christian ORTEGA, Rudy MORAND, Madame Pascale CHAUVET, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Monsieur Jacques POUPLOT Adjoint	à	Monsieur Bernard GIRAUDON Adjoint
Madame Anne-Marie CARDELLA Adjointe	à	Madame Andrée-Claire LIEGE Adjointe
Madame Michèle NERCAM Conseillère Municipale	à	Monsieur André ROATTA Maire
Madame Florence CHABLAIS Conseillère Municipale	à	Madame Josette FELIX Conseillère municipale
Monsieur Stanislas KOZIELLO Conseiller Municipal	à	Madame Pascale CHAUVET Conseillère municipale

Etait absent : /

---0000000---

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf Avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de notre commune, dûment convoqué le vingt-deux Avril deux mille quatorze, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à l'Espace Saint-Jean, lieu habituel des séances.

La convocation a été affichée le vingt-deux Avril deux mille quatorze.

Mr le Maire propose la désignation du secrétaire de séance : Mme Josette FELIX est désignée à l'unanimité.

Puis, il propose l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 Février 2014 : adoption à l'unanimité.

Mr le Maire représente à nouveau les décisions municipales prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- a) n° 1.1.2014/6 acceptant la signature d'une convention type liée aux plans de service avec le SICTIAM ;
- b) n° 1.1.2014/7 attribuant le marché relatif à la réalisation du réseau pluvial et de l'éclairage public du chemin de Méayne au chemin du Cros ;
- c) n° 1.1.2014/8 attribuant à l'ESATITUDE LA SIAGNE le marché d'entretien des espaces verts de la Commune ;
- d) n° 1.1.2014/9 acceptant la signature de la convention de mise à disposition du terrain cadastré AH468 ;
- e) n° 1.1.2014/10 acceptant la convention d'expérimentation sur l'utilisation de produits électroniques de la marque GREENPRIZ au sein du groupe scolaire du Village ;
- f) n° 1.1.2014/11 attribuant le marché relatif à l'aménagement des abords du nouveau groupe scolaire ;
- g) n° 5.7.2014/12 acceptant la signature de la convention de gestion du dojo et de la salle de danse de l'équipement culturel et sportif de la Vallée de la Siagne avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- h) n° 1.1.2014/13 attribuant à la société d'exploitation des autocars PONSOT le marché pour le transport par autobus d'enfants pour les écoles, l'accueil de loisirs et la crèche ;
- i) n° 1.1.2014/14 acceptant la convention de formation professionnelle continue avec l'Ecole de Conduite Française (ECF) ;
- j) n° 1.1.2014/15 acceptant le contrat de vente de gaz avec GDF SUEZ pour le groupe scolaire « Les Oliviers ».

Monsieur ORTEGA dit qu'ils les ont déjà eues à la précédente séance.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour.

## **I ADMINISTRATION GENERALE**

### **1. Commission intercommunale des Impôts Directs-Désignation des membres représentant la commune**

Mr le Maire indique que cela concerne que le niveau intercommunal

Il propose la liste suivante :

- Mr André ROATTA - 50, Avenue de la République - 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
- Mme Andrée-Claire LIEGE- 17, Allée des Chênes - 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la désignation des deux membres proposés pour représenter la commune de la Roquette-sur-Siagne à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

## **2. Vote des trois taxes directes locales pour 2014**

Monsieur NOVELLI, Rapporteur, informe l'Assemblée que compte tenu de la réévaluation des bases d'imposition 2014 et des contraintes de notre budget, il est proposé, pour cette année, les taux d'imposition fixés en 2013 (ces taux n'ont pas bougé depuis 2009), soit :

- taxe d'habitation : 18,80 %
- taxe sur le foncier bâti : 21,30 %
- taxe sur le foncier non bâti : 49,40 %

Il y a des contraintes cette année, certes les taxes fiscales qui augmentent mais il ne faut pas oublier les baisses des dotations de l'état, du département ainsi que les incertitudes sur le coût de la réforme scolaire en termes de personnel.

Il précise que ces taux d'imposition ne sont pas augmentés, ils sont maintenus tels que l'équipe s'y était engagée.

Cela permet de dégager un excédent de 10% affecté à la section d'investissement.

Moyenne correcte qui permet de maintenir le niveau des locaux et des routes de la commune.

Monsieur NOVELLI demande s'il y a des questions, des objections, déclarations.

Monsieur ORTEGA prend la parole afin d'indiquer que conformément aux engagements de son groupe dans le cadre de la campagne et tels qu'indiqués auprès de Monsieur NOVELLI, ils voteront ces taux 2014.

Monsieur NOVELLI invite le conseil à délibérer.

**Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le taux de ces trois taxes directes locales.**

## **3. Vote du budget primitif de la Commune - Exercice 2014 -**

Monsieur le Maire indique que le budget primitif est globalisé mais il existe également des décisions modificatives.

Monsieur NOVELLI expose que l'élaboration du budget part de la remontée des besoins de chaque service dont la limite est arrêtée au 15 novembre. Sont opérés ensuite des arbitrages et ces demandes sont reclassées dans chaque poste de dépenses lui-même éclaté en fonction des divers services. Sont faits les choix et les prévisions d'investissement.

Les éléments de recette sont donnés fin mars. Cette année au vu des élections, ils ont été communiqués encore plus tard cette année soit fin avril. C'est pour cette raison que le budget est voté aussi tard.

Les principes ont été exposés dans le projet de débat d'orientation et budgétaire.

Pour les recettes, ne sont prises que des recettes certaines. Les dépenses correspondent aux besoins avec quelques marges de sécurité.

Un débat a eu lieu le 17 avril, une commission des finances le 22 avril, où il a été essayé d'expliquer chaque poste de dépense et répondre à chaque question.

Pour les investissements, sont finis ceux de 2013 et il y a quelques investissements nouveaux : chemin des roques (système d'eau pluviale), végétalisation piste cyclable, élargissement ponctuel chemin de l'école vieille, voie d'accès au béal au niveau de la salle polyvalente, travaux cimetière, étanchéisation au niveau des cuisines.

Monsieur ORTEGA revient sur la position de son groupe sur le vote des taxes locales suite l'arrivée de Nice Matin. Il indique ensuite qu'il a demandé à son groupe de prendre position en adéquation avec la campagne municipale par rapport au budget de la commune. A chaque réunion publique, il a indiqué quelles seraient leurs orientations budgétaires si son groupe était en charge de la commune à savoir : une stabilité fiscale sur 6 ans nécessaire pour tenir compte des investissements réalisés par l'équipe en place et terminer ce qui avait été engagé ; maintenir l'endettement à 6 millions d'euros ; reconstituer de la marge afin d'engager des investissements dans les deux ans du mandat, en 2016 et ce sous réserve que des événements ne viennent pas affecter la commune.

Il ajoute que le budget présenté correspond aux différents points du budget abordés en commission des finances du 22 avril en présence de son groupe. Commission qui s'est tenue dans un délai raisonnable par rapport au conseil.

Monsieur ORTEGA reprend les trois éléments sur le fond. La stabilité fiscale est souhaitée malgré la baisse attendue du soutien de l'Etat, et des autres collectivités locales qui habituellement accordent des subventions. Dans les médias la baisse annoncée est de l'ordre des 11 milliards d'euros qui va impacter la fiscalité des communes. La maîtrise de l'endettement est prévue car il y a eu un emprunt de 300 000€, le remboursement de ce capital en 2014 correspond à cet emprunt supplémentaire soit environ 5 600 000€. Il pourra y avoir un excédent significatif en fin d'année 2014 mais cela passe par le respect du budget primitif et par le fait qui ne se passe rien de très particulier sur la commune.

Il indique qu'il sera attentif avec son équipe à l'évolution du budget prévisionnel qui sera réexaminé courant 2014. Il souhaite être informé en cas de problèmes, en amont afin d'aborder sereinement les votes futurs sur le budget. Il a demandé à son équipe de valider le budget 2014. Madame LEROY indique qu'elle votera tout le budget à l'exception des dépenses d'investissements pour lesquelles elle va s'abstenir, car tous les investissements ne lui conviennent pas comme les études sur la maison « estable ».

Monsieur NOVELLI précise que le niveau d'endettement est, fin mars 2014, à 5 851 145€ soit par habitant est de 1147€.

Madame BLANCHARD veut faire le point sur la nouvelle école car elle indique qu'à chaque réunion des annonces sont faites et revient sur la salle d'endormissement.

Monsieur ROATTA répond que cette salle n'est pas fonctionnelle mais qu'elle est prévue : commencement des achats concernant le matériel et tout va être finalisé pour l'ALSH début juillet.

Il ajoute qu'il a bien entendu ce qu'a dit Monsieur ORTEGA, Madame CHAUVET n'a pas pris la parole, que c'est la première fois que le budget sera voté par des gens qui se sont présentés contre l'équipe en place. En le votant ils rentrent dans la ligne de la façon de travailler de l'équipe en place. Ce budget, comme les budgets faits depuis 6 ans, a le mérite d'être un budget correct, bien précis, à l'écoute des besoins des services avec une immédiateté pour certains et un report pour d'autres. La seule partie incertaine concerne ce que donne l'Etat. Là, les choses ne sont pas précises au moment où est élaboré le budget, sinon le budget aurait même pu être fait fin décembre.

Il met l'accent sur le fait que le budget ait été voté après les élections, puisqu'il est important que ce soient les personnes élues qui votent un budget, qui prennent leur responsabilité. L'équipe en place tiendra cette ligne de conduite.

Monsieur ORTEGA revient sur ces propos, précisant que le fait que son groupe vote le budget 2014 correspond à une situation telle qu'elle est et telle qu'ils auraient eu à agir s'ils avaient été élus. Il part d'une situation actée sans revenir sur les investissements qui ont été faits. Il s'agit de la résultante des choix qui ont pu être faits pendant des années. C'est un fait sur lequel il ne sert à rien de revenir. C'est une situation comptable claire qui amène un avis pour l'année 2014.

Il cite l'exemple de la Mairie de Peymeinade où la nouvelle équipe a voté le budget préparé par l'ancienne équipe car elle n'avait pas la possibilité de faire autrement, car il y avait des engagements et des contraintes.

La marge d'une municipalité est de se positionner sur des investissements futurs.

Un débat a lieu sur le niveau de l'endettement : un emprunt a été voté en décembre 2013, selon Monsieur ORTEGA de ce fait en fin mars 2014 l'endettement est à 6 millions d'euros et non 5 millions. Monsieur Novelli précise alors que le montant en capital est de 5 028 000€ et de 5 037 000€ si l'on intègre les intérêts courus non échus. La mensualité de remboursement fin mars est de 176 000€.

Monsieur Novelli propose à l'Assemblée de voter le budget primitif par chapitre.

La Section de fonctionnement avec des dépenses : 6 572 146,69 € et recettes : 6 572 146,69 € est adoptée à l'unanimité.

La Section d'investissement est votée par 28 voix pour et 1 abstention, Mme LEROY, pour les dépenses : 3 156 100,00 € et à l'unanimité pour les recettes : 3 156 100,00 €.

#### **4. Schéma départemental d'accueil des gens du voyage - Avis du conseil municipal**

Monsieur le Maire, Rapporteur, informe l'Assemblée que cette délibération est un peu plus spécifique, qu'elle a été envoyée mais que la majorité n'a pas pris de décision. Il pense qu'il est nécessaire à ce qu'il y ait lieu à un petit débat pour cette délibération.

Il indique qu'il va personnellement lancer ce débat en disant ce qu'il pense de ce problème.

C'est un problème qui concerne le schéma départemental d'accueil des gens du voyage et c'est un avis qui doit être donné. Il précise que les avis sont collectés par des gens spécialisés maintenant jusqu'à quand et jusqu'où, ceci il ne peut pas s'en porter garant.

En tous les cas, la Roquette sur Siagne a, depuis le recensement de 2013, un petit peu plus de 5000 habitants. Il y a eu dans le courant 2013, des réunions bien sûr en préfecture concernant les aménagements pour les gens du voyage.

En même temps que le recensement de la Roquette sur Siagne, la Roche Saint André et le recensement du Cap d'Ail ont fait apparaître qu'elles aussi ont plus de 5000 habitants mais dans ce qu'a déclaré le préfet, dans le schéma décidé par le préfet, la Roquette sur Siagne est immédiatement condamnée à prévoir de réaliser 20 emplacements pour les gens du voyage, 5000 habitants 20 emplacements, immédiatement, rapidement, sous peine bien sûr d'indemnités. Enfin il préfère en passer mais précise que c'est assez difficile à lire tout en rajoutant que pour les deux villes précitées on en parlerait qu'en 2014.

La loi existe depuis longtemps, mais quand même, cette loi qui a été bafouée depuis plus de 20 ans, car cette loi n'est pas jeune, elle est ancienne, par des tas de communes beaucoup plus importantes que la Roquette sur Siagne, qui ont des espaces beaucoup plus importants, on s'aperçoit que ces gens-là n'ont jamais été pénalisés en quoi que ce soit, la Roquette sur Siagne oui.

Le problème date de pratiquement 20 ans. Dès 1991, les gens du voyage ont commencé à venir sur la base de loisirs, là où il y a actuellement la grande salle, emmenés par la police municipale de Cannes. Depuis, pratiquement toutes les années, la commune est dérangée par les gens du voyage.

Il ajoute que l'an passé, il y a eu un épisode un peu plus épineux où lui-même a été un petit peu molesté car il voulait leur interdire non pas de rentrer sur des terrains incultes mais sur le terrain de foot qui venait d'être réparé. Il signale que la veille 2 véhicules 4x4 sont venus sur la base de loisirs et ont essayé de repousser les rochers qui ont été mis par la commune de l'entrée du terrain de foot.

Il affirme qu'il ne sait pas ce qu'il va se passer mais il fera en sorte de trouver car les gens du voyage ne peuvent pas être mis n'importe où. Or la commune dispose de terrains qui sont soit en zone rouge pour la forêt ou l'inondation soit en zone bleue pour la forêt ou l'inondation. Or on ne peut pas réaliser d'espaces pour les gens du voyage qui soient en zone rouge ou en zone bleue. Il faut donc trouver un terrain qui soit en zone blanche.

Le dernier en zone blanche est celui où la commune a construit un groupe scolaire ce qui lui semble plus important que de réserver ce terrain pour les enfants que pour les gens du voyage.

Il précise que la ville de Cannes a eu la possibilité de créer un espace en zone bleue et ajoute « vous voyez un petit peu dans quelle position un élu comme moi, qui ai le sens des responsabilités, qui comprend certaines choses, a quand même le respect des choses, on se sent inexistant, impuissant. Les gens qui ont je dirai des grandes puissances, qui sont bien sûr des députés ou des sénateurs, là ça va, les autres on les écrase. Ça je vous le dit c'est inacceptable et personnellement je donnerai un avis défavorable à ce plan départemental ».

Monsieur ORTEGA indique que Monsieur le Maire a été molesté à cause de son intervention justifiée auprès des gens du voyage. Lui-même lorsqu'il était premier adjoint a été directement concerné par ce même problème, à côté d'Intermarché. Après 2 heures de discussion, de circulation interrompue, il n'a pas eu d'autre alternative que de partir ou d'être mis à la

disposition de la gendarmerie à la demande des autorités préfectorales et ce parce qu'il barrait le passage avec son véhicule.

Il indique être passé par ce problème et c'est une des raisons pour lesquelles, l'ancienne municipalité à laquelle il appartenait avait fait un choix stratégique, et ce malgré que le seuil des 5000 habitants n'était pas atteint, de se regrouper avec Cannes, puisque Cannes avait un projet qui pouvait faire une aire qui soit acceptée et acceptable bien entendu par le maire sur les terrains en zone bleue de la commune de Cannes. Ceci étant sous réserve que les travaux mentionnés au PAPI 1 et PAPI 2 soient réalisés car sans cela les terrains ne permettent pas de faire des aires d'accueils des gens du voyage. Si demain les travaux sont initiés, cela sera possible.

On parlera aussi de l'aire de grand passage car il y a deux problèmes dans ce document. Il y a le problème de la petite aire de la Roquette sur Siagne de 20 emplacements et il y a aussi les 4 secteurs identifiés par la préfecture, au début huit puis quatre maintenant qui sont identifiés pour pouvoir loger le moment venu, dans les prochaines semaines des gens du voyage qui vont arriver avec plusieurs centaines de caravanes. Effectivement la vallée de la Siagne est sélectionnée.

Monsieur Ortega indique qu'il reviendra plus tard sur ces terrains, ajoutant que la zone St Marc à Grasse est elle aussi sélectionnée sur des terrains privés mais a priori les personnes concernées ne sont pas encore interrogées là-dessus. Il y a également un terrain du côté du stade Charles Hermann à Nice et un autre terrain.

Il revient sur ce que la municipalité de l'époque souhaitait faire à savoir s'associer avec le syndicat de Cannes pour faire une aire des gens du voyage et anticiper effectivement le passage à 5000 habitants qui était inéluctable. Il avait conscience qu'avec Cannes, il y avait une aire somme toute raisonnable, qui serait un petit peu décalée et qui aurait permis une fois les 5000 habitants dépassés d'être en conformité non pas pour être sauvé par les invasions régulières, intempestives et non souhaitées des gens du voyage. Il pense qu'ici autour de la table il n'y a pas grand monde qui souhaite que les gens du voyage viennent sur la Roquette sur Siagne.

Il ajoute qu'il est vrai quand l'équipe actuelle a été élue en 2008, elle a fait état que la commune était en dessous du seuil des 5000 habitants et a demandé qu'elle sorte immédiatement du schéma.

C'est la raison pour laquelle les autorités préfectorales, qui ont quand même de la mémoire, se sont rappelées au bon souvenir de cette équipe, une fois que la Roquette sur Siagne a dépassé les 5000 habitants. Ces autorités ont envoyé un courrier en 2013 pour indiquer que le seuil étant dépassé il fallait rejoindre la discussion.

Monsieur Ortega indique qu'il veut simplement savoir qui a représenté la commune de la Roquette sur Siagne dans toutes ces discussions, si Monsieur le Maire a été à toutes les réunions ou quelqu'un d'autre puisqu'aucun compte rendu n'a été fait sur ce sujet depuis le temps que ce problème pend au nez, et qu'il pendra encore au nez encore très longtemps.

Il ajoute qu'il est à 200% d'accord avec le Maire sur le fait qu'il ne faille rien faire de particulier pour accélérer le processus. Des menaces ont pu avoir lieu pour sélectionner un terrain pour implanter quelque chose demain mais la population peut se mobiliser aussi contre une décision qui pourrait paraître arbitraire, injuste comme Monsieur le Maire l'a souligné. Il précise qu'à ce sujet

Monsieur le Maire a tout l'appui de son équipe pour défendre les intérêts de la Roquette sur Siagne, pour éviter que la commune soit prise pour plus belle que la moyenne et qu'il voulait

rappeler un peu l'histoire de ce problème récurrent, qui va repartir très prochainement dans l'actualité de la Roquette, ce qu'il n'espère pas, mais aussi des communes voisines.

André ROATTA reprend la parole en remerciant Monsieur Ortega. Il tient à préciser pour les réunions qui ont eu lieu courant 2013, il n'a jamais été invité. D'autre part, l'année dernière la commune a fait acheter 3ha de terrain pour que Monsieur VIALE le berger puisse continuer à faire brouter ses moutons. Le préfet de l'époque puisqu'il a changé entre temps, avait décidé que cela serait une aire de stationnement pour les gens du grand passage, 3 ha... Monsieur le Maire précise qu'il est intervenu et que compte tenu de la façon dont les choses se sont présentées, il a réussi à ce que l'arrêté préfectoral soit immédiatement défait. Ce qui a été effectué. La commune de Mandelieu a dû aller devant le tribunal administratif pour le faire défaire et elle a réussi.

A la Roquette sur Siagne, le Maire est intervenu le jeudi après-midi, le vendredi un préfet adjoint est venu dans son bureau lui donnant raison et ce dans la mesure où le terrain était loué à un agriculteur, qui l'exploite.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut être attentif et qu'il sera attentif. Aujourd'hui il y a le syndicat avec seulement Cannes, il existe aussi celui de Mandelieu-le Cannet-Pégomas. Il envisage que peut être la Commune n'aura pas besoin de ça si une discussion sérieuse est envisagée avec personnes qui représentent les gens du voyage. Dans ce cas, il ne serait pas impossible d'arriver à faire une aire de 20 places.

Le maire évoque son expérience de camping-cariste. Dans tous les divers campings qu'il a pu fréquenter il n'y a pas les mêmes obligations et ce même dans un camping 4 étoiles. En effet, sur cette aire il faut : un WC et une douche par caravane, un gardien 24h/24h 5jrs/7, une fois par semaine une assistante sociale et une infirmière doivent passer, une salle de réunion.

Le maire souligne son exaspération quant à ces exigences car qu'il estime que les gens du voyage ont choisi une vie qui les regarde et qu'il ne devrait pas incomber à la commune de supporter toutes ces charges.

Faire cet aire est compliqué tant pour trouver un terrain qui ne soit pas en zone bleue même s'il pourrait en être discuté car de nombreuses personnes habitent en zone bleue, que pour tous les aménagements qu'il faut faire.

Le maire affirme : « je suis peut-être un vieux immonde, mais il y a des choses que je ne comprends pas, moi ma vie je l'ai choisie et je l'ai toujours assumée, je n'ai jamais été jaloux de ceux qui n'avaient pas choisi la même vie que moi. »

Monsieur ROATTA propose à l'assemblée de faire une petite explication qui va dans le sens qu'il vient d'exposer, à savoir que la municipalité n'est pas du tout d'accord avec le schéma directeur mais qu'elle l'est pour participer à de nouvelles réunions.

Il ajoute que selon lui l'échelon intercommunal serait plus pertinent, car il y a un espace plus important, situé en zone blanche. La commune de Mouans-Sartoux a été condamnée alors qu'elle a été la seule depuis 30 ans à avoir une aire d'accueil. Les bénéficiaires de cette aire s'étant sédentarisés, aujourd'hui on demande à cette commune d'en créer une autre.

Il précise que la difficulté concernant ces aires c'est que non seulement il faut avoir un gardien mais qu'il fasse évacuer les personnes au bout de 20 jours. Il s'agit de quelque chose d'inférieur, d'incompréhensible.

Aussi, il propose un avis défavorable à ce schéma en précisant que la commune n'ira pas contre la loi mais qu'il semble important que les discussions se poursuivent pour effectivement faire en sorte que toutes les communes soient pénalisées de la même manière. Il cite l'exemple de Cannes dont la population avoisine les 75 000 habitants contrainte à une simple aire de 30 places. La Roquette sur Siagne avec ses 5000 habitants et ses 630 ha est contrainte à une aire de 20 places. Et ce alors même que dans quelques années, il en sera demandé 20 de plus.

La motivation de Monsieur le Maire est forte afin de refuser ce schéma tel qu'il est présenté. Il souhaite la réalisation de nouvelles études, notamment au niveau de l'intercommunalité de façon à faire ce qui correspond à la loi, dans une démarche de participation mais non où la commune paiera tout car l'investissement est extrêmement lourd.

Monsieur ORTEGA indique que les gens du voyage du fait de leurs activités diverses et variées : celles que l'on connaît et celles qui sont un peu plus cachées ont besoin d'un territoire particulier et le littoral est tout à fait conforme à leurs intérêts financiers s'ils travaillent ou s'ils ont d'autres activités. Donc effectivement, la pression est mise sur les communes du littoral dont la Roquette sur Siagne. Selon lui, il faudrait assister aux réunions menées par les autorités préfectorales, pour éviter de laisser la chaise vide, car dans ce cas on a vite fait de charger les autres. Il faut faire non pas acte de candidature pour être le meilleur élève de la classe mais être là pour éviter que l'on impose des choses à la Roquette sur Siagne.

Il revient sur l'aire de grand passage et demande au Maire s'il connaît cette zone qui est indiquée Tour zone 1 sur Mandelieu afin de savoir à quoi cela correspond.

Monsieur le Maire répond qu'il va préciser où cela se situe sans s'avancer trop sur ce qui est proposé. Ce sont sur les terrains qui appartiennent au Géant Casino. Il y a une proposition qu'il soupçonne avec une partie en zone inondable et une partie non. Puis il y a le syndicat Le Cannet-Mandelieu-Pégomas qui a acheté un terrain à côté du « marché paysan ». Ce terrain est inondable, ils ne peuvent donc pas normalement le faire là. Ils ont fait preuve de bonne volonté mais de mauvaise foi puisqu'ils ont acheté un terrain en zone bleue.

Il propose de donner un avis défavorable à ce schéma, de faire en sorte de justement ne plus être exclus des discussions et que la commune soit représentée personnellement par lui-même pour défendre ce territoire communal.

Il ajoute qu'un PLU a été présenté en 2010, démolit par l'Etat pour garder de nombreux terrains en zone agricole. Selon lui, il faut savoir si on veut maintenir ces terrains en agricole ou si on les veut pour faire autre chose.

Dès le lendemain, il indique que le cabinet CITADIA va retravailler sur le PLU alors même que ce blocage qui consiste à dire que la vallée de la Siagne doit rester de l'agricole persiste.

Aujourd'hui, sur une centaine d'hectares de la plaine, 40 ha sont exploités, 30/40ha sont dans une situation confuse. Il faudrait pour arriver à régulariser tout ça faire en sorte d'être dans une plaine propre et qu'aussi bien les paysans que les quelques activités puissent travailler en bonne intelligence mais cela n'est pas facile.

Le tout agricole est devenu une espèce de phobie alors que la plaine ne suffira jamais à alimenter la région alors que des zones comme la vallée de la Durance, située en Aix et Avignon pourrait atteindre cet objectif.

Le maire conclut qu'une réponse retraçant son avis va être transmise à la préfecture, réponse qui sera transmise aux élus de l'opposition avant de la faire passer auprès de Monsieur le Préfet.

Monsieur ORTEGA répond que les discussions qui se sont tenues dans la préparation du Conseil vont dans l'approbation avec la position du Maire avec les réserves qu'il faut avoir devant les autorités préfectorales car effectivement il faut leur montrer de la bonne volonté tout en étant attentifs aux intérêts majeurs des Roquettans. Il ajoute ne pas comprendre pourquoi aucune des majorités politiques françaises n'ait pas remis le sujet sur la table pour dire qu'il n'est pas acceptable qu'il appartienne aux communes d'assumer les frais induits par ce genre d'équipement en plus des nuisances qui sont subies. Chaque année la Roquette sur Siagne fait partie des points privilégiés, vu l'emplacement situé à la sortie des Tourrades avec les policiers municipaux qui indiquent exactement là où il faut aller. Il serait très simple de bloquer la sortie pour éviter que cela aille sur les autres communes. Il faut être solidaire à 200% sur les dispositions que la municipalité sera amenée à prendre ainsi que celle des Roquettans. Ces derniers se mobiliseront également si malheureusement demain il faut le faire.

Le Conseil Municipal :

- dénonce, à l'unanimité, la rupture d'égalité de traitement entre les communes, les plus importantes du département bafouant cette loi depuis plus de 20 ans, sans être pénalisées, alors que la commune de la Roquette sur Siagne est envahie chaque année par les gens du voyage depuis 1991, sans réaction des autorités préfectorales ;
- émet un avis défavorable au projet de Schéma Directeur d'Accueil des Gens du Voyage au motif que la commune ne dispose pas de terrain classé en zone blanche du PPRI permettant l'aménagement d'une aire d'accueil pérenne ;
- demande plus de concertation afin que les communes soient traitées de façon plus égalitaire et que l'accueil des gens du voyage soit étudié au niveau de l'intercommunalité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Fait à la Roquette-sur-Siagne

Le 29 avril 2014

Le Maire,

André ROATTA

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'ROQUETTE-SUR-SIAGNE' at the top and 'MAIRIE' at the bottom. The signature is written in a cursive style.